



## Conditions générales de ventes

### Pré-réservation et réservation, tarifs

Une pré-réservation nominative doit se faire par téléphone ou e-mail. Ensuite il faudra confirmer par courrier (le bulletin d'inscription accompagné de l'acompte de 100 € par personne ou règlement intégral en fonction de votre choix) dans les 5 jours ouvrés suivants. Une confirmation vous sera adressée par e-mail à réception.

Le règlement du solde se fera au plus tard lors de l'accueil, le premier jour du stage. Toute inscription faite en dehors de ce cadre précis risque fort de ne pas être prise en compte. Toute personne n'ayant pas versé l'acompte et reçu confirmation, est susceptible de ne pas pouvoir être intégrée au stage.

Pour les réservations le cachet de la poste fera foi.

Les tarifs fixés sont non négociables.

### Garantie vent – Remboursement

Les stages sont structurés sur des durées horaires. Dans le cas où les conditions météorologiques ne permettent pas de pratiquer, nous ne facturons pas les heures non faites, celles-ci seront reportées ultérieurement selon les disponibilités de chacun. Si vous ne pouvez pas revenir, vous serez remboursé sur la base du prix du stage divisé par le nombre d'heures de la formule. En revanche lorsque les conditions sont excellentes il se peut que le crédit horaire de la formule soit épuisé avant. Vous pourrez alors à votre demande continuer à pratiquer en payant un supplément calculé comme pour le remboursement.

Le stage est clos lors du bilan de fin de stage. Aucune modification ou négociation n'est consentie a posteriori. Toute négociation ou réclamation éventuelle doit être faite impérativement lors du stage ou lors du bilan de fin de stage directement auprès du moniteur concerné.

### Déroulement, horaire, organisation, risques

Les stages sont composés de sessions ou séances avec un nombre d'heures variable en fonction des conditions météo et des objectifs et non pas de journées. Les heures comprennent les briefings, débriefing, la préparation, les navigations. Le moniteur est libre du choix des horaires, de l'organisation de ces sessions ou séances, ainsi que des moyens matériels à mettre en place. Nous pouvons être conduits à modifier l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques en fonction des conditions météo, de vos aspirations ou d'autres paramètres.

Les horaires décrits dans l'organisation ont pour but de vous aider à organiser et tirer parti au mieux de votre temps libre, mais ne sont pas contractuels. Les séances peuvent être effectuées entre 8 h et 20 h en fonction des saisons et surtout du vent. Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires sans quoi son absence ne pourra pas donner lieu à un report ou remboursement. Les séances de navigation peuvent aussi être découpées en plusieurs modules ou effectuées en une seule fois pour les mêmes raisons. Certaines séances peuvent être plus longues afin d'anticiper ou de compenser les jours où les conditions de vent sont moins favorables. Leur durée sera prise en compte dans le total horaire du stage.

Risques inhérents à l'activité : le kitesurf est un sport de glisse et de pleine nature récent et en perpétuelle évolution. Bien que les évolutions techniques aient nettement fait progresser l'accessibilité et la sécurité, l'aile de kite reste un engin à risque qui peut causer de graves

blesures et entrainer la mort du pratiquant. C'est pourquoi les règles et les consignes données par l'enseignant doivent toujours être scrupuleusement respectées. Pleine nature signifie que nous évoluons dans des espaces naturels ouverts dont les limites sont à respecter.

## La casse du matériel

En stage niveau 1, 2, et 3 vous n'êtes pas encore autonome. Sauf non-respect des consignes données, nous la prenons à notre charge.

En perfectionnement, niveau 4, 5 et 6 vous commencez à être autonome et responsable sur le plan matériel. Vous choisirez vous-même, avec nos conseils, vos ailes et flotteurs, dans un parc haut de gamme en parfait état. Par conséquent, **la détérioration ou la perte est entièrement à vos dépens** et vous sera facturée intégralement. Une caution de 800 € peut vous être demandée lors du stage.

## Assurance

- Le kitesurf est une activité dite "*à risque*" très souvent exclue des contrats d'assurance classiques tant qu'il n'est pas inclus de manière formelle de la part des assurances.
- La RC (Responsabilité Civile) est obligatoire pour la pratique du kitesurf. Celle-ci vise à couvrir les risques que vous pouvez faire encourir aux autres suite à une manœuvre involontaire qui générerait des dommages aux tiers.
- Une **I.A. (Individuelle Accident)** vous protège vous-même elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.
- Vous devez souscrire une RC lors de votre stage chez ABSOLUTKITEBOARDING, ou apporter une attestation de votre assureur certifiant que vous êtes couvert en RC pour la "**pratique du kitesurf**" spécifiquement et très explicitement en ces termes. Sinon une assurance **élève** annuelle vous est proposée sur place ou en ligne. En revanche si vous pratiquez en dehors de notre structure, il est recommandé de souscrire l'assurance RC (Responsabilité Civile) **pratiquant** proposée pour cette activité, valable annuelle, dans un cadre plus large de votre pratique personnelle.
- Nous vous conseillons vivement de souscrire en option à une **assurance individuelle** couvrant vos dommages personnels, le rapatriement etc... Nous vous proposons aussi à la base la formule la plus adaptée et la plus performante du marché. (Nous consulter). Sinon, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance personnelle ou autre compagnie de votre choix pour obtenir une couverture individuelle pour la pratique du kitesurf vraiment complète.  
Pour gagner du temps, vous pouvez aussi souscrire cette assurance kite en ligne en nous demandant l'adresse du site : le code structure: 01965

## Reports & annulations

### Report

Les reports de dates de stages sont possibles avec accord préalable des parties et dans la limite des disponibilités du planning. Ces reports peuvent être sujets à des frais en fonction de votre anticipation.

• 5 jours, avant le 1er jour, le report sera considéré comme une annulation : les 100€ d'arrhes seront conservés.

• 20 jours avant le 1er jour = 10€ de frais.

Plus de 21 jours avant le 1er jour = sans frais.

Dans tous les cas un report de date ne pourra pas se reproduire 2 fois pour la même réservation et ne pourra pas ensuite être annulé sans entraîner la perte de toutes les sommes versées.

### Cession

Vous avez la possibilité de céder votre contrat d'inscription à toute autre personne correspondant aux mêmes critères, à condition d'en avoir informé au préalable l'école au moins 2 jours avant le début du stage.

### **Cas d'annulation**

Si le nombre de participants est égal à une ou deux personnes le stage peut être transformé par le moniteur en une session de cours particulier de 2 heures sans augmentation de tarif pour le pratiquant.

Tout stage commencé est dû dans la totalité.

La non présentation à une session pour laquelle vous êtes inscrit (en particulier pour les navigations libres) entrainera sa facturation intégrale et le décompte des heures réalisées ce jour-là par le moniteur en charge du stage.

### **Annulation de votre part**

21 jours avant : l'acompte sera remboursé.

Moins de 21 jours auparavant, l'acompte sera conservées quelle qu'en soit la raison.

Une annulation même partielle en dehors des délais indiqués ne pourra donner lieu à aucune réduction, avoir ou remboursement de quelque nature.

### **De la part de l'école**

Vous serez informé 10 jours au moins avant le début du stage. Excepté les conditions générales qui constituent un contrat d'engagement réciproque des deux parties, le reste de notre documentation n'est pas contractuelle et est susceptible de modification au cours de l'année, plus spécifiquement sur le calendrier et les contenus des stages. Sauf cas très particuliers qui doivent faire l'objet d'un devis spécifique (groupes ou commande particulière), les tarifs sont stables et établis pour toute la saison.

Toute modification concernant l'inscription de part et d'autre intervenant après la réservation doit être faite par lettre recommandée avec A.R. (sauf avis contraire de l'école)

### **Engagement**

L'école s'engage à respecter les termes de ces conditions générales à minima. Quand une autre décision commerciale est appliquée, elle est toujours conclue à l'amiable entre le stagiaire et son moniteur. Si elle est différente elle ne pourra qu'être plus avantageuse au profit du stagiaire.

En vous inscrivant vous vous engagez à accepter et respecter les conditions ci-dessus.

N'oubliez pas vous êtes en stage de kitesurf et vous vous engagez à respecter :

- les consignes du moniteur,
- les règles de sécurité et les conseils qui vous sont donnés,
- le matériel qui vous est confié,
- les sites et l'environnement dans lequel vous évoluerez.

### **ABSOLUTKITEBOARDING**

gérer par:

**Marchand Patrick 36 route d'Arles 13129 salin de Giraud**

Entreprise individuel SIRET 51415380800027

TVA non applicable article 293 B du code général des impôts

Tel: 06 88 15 10 93

mail: [contact@absolutkiteboarding.fr](mailto:contact@absolutkiteboarding.fr)